

## La demande d'asile en France – Région Occitanie

21 Jours MAX  
6 à 12 Mois  
3 Mois

### POUR QUI et POURQUOI

Personne demandant la reconnaissance de la qualité de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire, qui bénéficie du droit de se maintenir provisoirement sur le territoire dans l'attente d'une décision de l'OFPRA et/ou de la CNDA sur sa demande de protection. En cas d'octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, un titre de séjour lui est délivré. En cas de rejet, le demandeur a l'obligation de quitter le territoire à moins qu'il ne soit admis à y séjourner à un autre titre.

Quel que soit le type de protection accordé (statut de réfugié ou la protection subsidiaire), l'intéressé n'est pas autorisé à retourner dans son pays d'origine.

### Arrivée sur le territoire

#### SPADA- Prestation A

- Accueil
- Accompagne vers la préfecture

*ADELPHITÉ par CVH*

#### PREFECTURE

- Enregistrement au GUDA
- Vérifications

Entretien de vulnérabilité

#### HEBERGEMENT

##### CADA

- Prend en charge l'hébergement

##### HUDA

- Prend en charge l'hébergement en urgence

Demande existante dans un autre pays

#### OFPRA

- Dossier à constituer – 21 J
- Entretien devant un officier

#### Décision

Défavorable

#### CNDA

- Dossier à constituer
- Audience 3 juges (Procédure normale)
- Audience 1 juge (Procédure accélérée)

#### Décision

Favorable

#### Possibles Irrégularités

Non

Oui

#### CONSEIL D'ETAT

- Régularité de la procédure
- Nécessité d'être représenté

#### Décision

Défavorable

Favorable

#### REFUGIE

- Titre de séjour valable 10 ans
- OU protection subsidiaire valable 4 ans
- Possibilité de travailler

#### DEBOUTE

- Fin du séjour en France
- Parfois accompagné d'une OQTF

#### SPADA

- Prestation C
- Accompagnement
- Socio- Professionnel

*ADELPHITÉ par CVH*